



Ville de CHAMPHOL

Nombre de conseillers : 23

Nombre de conseillers
en séance : 17

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 21

Délibération n°2009-112 du Conseil Municipal du 28 août 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil Municipal, le 28 août 2009 à 19 heures 45 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christian GIGON, Conseiller Général - Maire.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Madame Catherine LABBEY, *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames, Isabelle HUBERT-HAURANT, Djamilia GAULUPEAU, Nicole BARENTON, Françoise PREVOTAT
Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, Alain ELIE, *Conseillers Municipaux*.

Excusé avec pouvoir : Madame Martine DEGRAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick BEAUGER
Madame Isabelle VAN PRAET KERVILLE donne pouvoir à Madame Mireille GILLON
Monsieur Erik BAUDRY donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON
Monsieur Freddy LOZANO donne pouvoir à Monsieur André TAILLANDIER

Excusé : Monsieur Claude MOREAU, Madame Janine LAMIRAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ELIE

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 21 août 2009.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2009 est approuvé.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - Prolongement de la RD 823 et Projet d'autoroute A 154

d/ 1-1 - Prolongement de la RD 823

Depuis 1989, la Ville de Champhol souhaitait être désenclavée.

Il me paraît utile de rappeler que les derniers plans (1995) du projet « déviation EST » de l'agglomération chartraine permettait une sortie-entrée par l'intermédiaire du giratoire en limite des communes de Champhol - Saint Prest à hauteur du **Collège SOUTINE** et réalisé par le Conseil Général d'E&L.

Le **retard conséquent sur la réalisation de la voie de contournement** nous avait imposé d'engager avec Monsieur le Maire de Gasville-Oisème des rencontres en 1997- 2000 avec Monsieur **Martial TAUGOURDEAU**, Président du Conseil Général afin de voir se réaliser par l'intermédiaire du **CONSEIL GENERAL d'E&L** une route (totalement indépendante du projet de l'ETAT) de désenclavement de la Commune de Champhol,

Cette **voie nouvelle** ouverte à la circulation en janvier 2004 permettait de répondre à cette demande (de la RD 910 -ex RN 10- à la RD 6), voie complétée en 2007 et 2008 par un giratoire à l'intersection des RD 6 / RD 823 et d'un nouveau pont au dessus de la voie ferrée.

La ventilation de la circulation de cette nouvelle route se retrouve au passage à niveau de St Prest (4 400 véhicules jour) et sur la rue de Longsault RD 105 (Champhol - Lèves / 4 900 véhicules jour)..

Il est utile de rappeler le projet d'une mini déviation du passage à niveau de St Prest des RD 6 / RD 6.2 (projet très ancien).

Afin de compléter et de mieux ventiler la circulation de la R D 823 à sa sortie du giratoire de la RD 6, j'ai proposé en juin dernier à Monsieur le Président du Conseil General de voir étudier par ses services l'hypothèse de prolongation de ce projet RD 6 / RD 6.2 par la reprise de l'actuelle RD 340.1 vers la RD 906 (route de Chartres - Maintenon)

Cette voie complémentaire de 2X1 voie (prolongement logique de la RD 823 doit impérativement suivre le relief et permettre de supprimer rapidement le passage à niveau de Saint Prest (passage difficilement franchissable et présentant un caractère accidentogène) et celle-ci irriguerait la circulation automobile de la route de PARIS (sur Chartres) à la route de MAINTENON (sur St Prest)

Par lettre en date du 24 juillet 2009 , Monsieur le Président du Conseil Général m'informe que R.F.F (Réseau Ferré de France) a décidé d'engager les études préliminaires pour la suppression du passage à niveau .

d/1-2 - Projet d'autoroute 154

Le dernier projet présenté en 1995 relatif à la mise en deux fois deux voies (2 X 2) de la route nationale 154 est relancé par les services de l'ETAT sous forme éventuelle de concession autoroutière.

Les informations évoluent depuis 2001..... au gré de propos des uns et des autres.

Sur site, la RN 154 se présente de la manière suivante :

- Au NORD de Chartres : La liaison Chartres et Dreux est à 90% à 2 x 2 voies gratuites.
- Au SUD de Chartres : Les ouvrages d'art de la déviation de la commune d'Ymonville sont terminés. Les travaux du créneau de dépassement de Prunay le Gillon et la déviation d'Allonnes doivent s'engager dans les semaines à venir. Cet ensemble sera ouvert à la circulation gratuitement. Une voie parallèle a été réalisée par le Conseil Général d'Eure et Loir (RD 854) afin de desservir les exploitations agricoles. Curieusement, cette voie parallèle se situe soit à l'ouest de la RN 154 soit à l'est... !

Il reste à réaliser :

- Le contournement de Chartres par le Nord Est induisant la traversée d'un faisceau de 1 kilomètre aujourd'hui urbanisé comprenant les communes de Gasville-Oisème, Saint Prest et Champhol, la vallée du Gorget et un collège situé à 100 mètres.
- Le contournement des agglomérations de St Lubin des Joncherets / Saint Rémy sur Avre et Dreux / Vernouillet comportent la traversée de deux magnifiques vallées de l'Avre et de la Blaise
- La liaison Allonnes/Ymonville et Ymonville/Allaines.

L'Etat ayant décidé d'engager un débat public à compter d'octobre 2009 à travers la Commission nationale du débat public (CNDP), il paraît nécessaire que notre Commune se positionne de manière encore plus affirmée.

- Aménagement complet de la RN 154 de Nonancourt à Allaines
- Respect des paysages et de l'environnement et principalement au droit des vallées de l'Eure, de la Blaise et de l'Avre
- Gratuité totale pour tous les usagers de Nonancourt à Allaines à l'image de la RN 154 dans le département de l'Eure
- Maintien de toutes les entrées et sorties actuelles de la RN 154 desservant les villes et villages
- Etude complémentaire pour un contournement Est de Dreux
- Etude complémentaire pour un contournement Ouest de Chartres
- Solliciter les services de l'Etat afin d'engager la réalisation d'une branche de liaison entre les autoroutes A10 et A11 en limite des 3 départements (Yvelines, Eure et Loir et Essonne), liaison qui permettrait aux véhicules circulant dans le sens Province-Paris de la A11 de reprendre la A10 dans le sens Paris/Province

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE cette position rappelée ci-dessous :
- Aménagement complet de la RN 154 de Nonancourt à Allaines
- Respect des paysages et de l'environnement et principalement au droit des vallées de l'Eure, de la Blaise et de l'Avre
- Gratuité totale pour tous les usagers de Nonancourt à Allaines à l'image de la RN 154 dans le département de l'Eure
- Maintien de toutes les entrées et sorties actuelles de la RN 154 desservant les villes et villages
- Etude complémentaire pour un contournement Est de Dreux
- Etude complémentaire pour un contournement Ouest de Chartres
- Solliciter les services de l'Etat afin d'engager la réalisation d'une branche de liaison entre les autoroutes A10 et A11 en limite des 3 départements (Yvelines, Eure et Loir et Essonne), liaison qui permettrait aux véhicules circulant dans le sens Province-Paris de la A11 de reprendre la A10 dans le sens Paris/Province

Transmis en Préfecture le : 01.09.2009

Affichage le : 02.09.2009
Rendu exécutoire le : 02.09.2009
(date de départ du délai de recours de 2 mois)

Le Maire,

Christian GIGON



Pour extrait conforme au
registre des délibérations
Le Maire,

Christian GIGON

